



**Groupe**  
**TAPURA**  
**HUIRAATIRA**



## Question orale

(Séance du 23 juillet 2020)

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'ASSEMBLÉE  
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le 21 JUL. 2020

N°

5481

Adressée à Monsieur Edouard FRITCH, Président de la Polynésie française, en charge de l'égalité des territoires et des relations internationales

**Objet :** Risques sanitaires liés au Covid-19 à Raiatea.

**Monsieur le Président de la Polynésie française,**

Depuis le 15 juillet dernier, notre Pays a officiellement rouvert ses frontières aux touristes internationaux. C'est une nécessité pour notre économie et surtout, pour la sauvegarde des emplois dans le tourisme.

L'île de Raiatea, sa capitale Uturoa, au même titre que l'ensemble des îles et atolls à vocation touristique sont soucieuses d'accompagner le mouvement, en prenant soin, évidemment, de préserver la santé des populations.

Dans cette perspective, des mesures spécifiques doivent impérativement être prises pour déceler, tester et prendre en charge le cas échéant, les cas suspects d'infection à la Covid-19. Cela passe par l'installation de chapiteaux pour les tests extérieurs, la mise à disposition de centres d'isolement mais également le recrutement de « brigades sanitaires » dont la mission sera d'informer et de prévenir contre tout risque de contamination.

Notre tavana de Uturoa, nouvellement élu, est déterminé à mettre en place un tel cordon sanitaire. Il n'en reste pas moins deux interrogations : qui assumera le coût de ce dispositif et surtout, qui en sera le coordinateur ?

Je vous remercie de votre attention.

